

Barème des Honoraires Agence FLO IMMO LUNEL

VENTE DE BIEN IMMOBILIER

Transaction sur vente de biens et droits immobiliers à usage d'habitation et professionnel, la commission d'agence correspond à un Pourcentage du prix de vente net vendeur, exprimé comme suit et à la charge du vendeur :

De 1 € à 50 000 €, 10.00% TTC du prix de vente minimum 4000€

De 50 001 € à 80 000 €, 9.00 % TTC du prix de vente

De 80 001 € à 140 000 €, 7.00 % TTC du prix de vente

De 140 001 € à 180 000 €, 6.50 % TTC du prix de vente

De 180 001 € à 300 000 €, 5.00 % TTC du prix de vente

Au-delà de 300 001 €, 4.00 % TTC du prix de vente

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence vendeuse.

LOCATION DE BIENS IMMOBILIERS

Transaction locative : visite de biens et droits immobiliers à usage d'habitation, commercial et professionnel, constitution du dossier de Solvabilité, rédaction de bail et de l'état des lieux d'entrée, partagés par moitié entre le bailleur et le preneur à bail, sauf convention Expresse entre les parties en matière professionnelle exclusivement.

.Onze euros (11 €) TTC du mètre carré maximum, incluant trois euros 3€ TTC du mètre carré au titre de la rédaction spécifique de l'état des lieux.(loi Alur)

TVA en vigueur : 20%



"LE MIEUX DISANT" SUR LUNEL

Bureau 04.34.43.73.27 - Site www.flo-immobilier.com - Mail : contact@flo-immobilier.com

RCS Montpellier 817590508 – APE 6831Z- RCP n°48384 R – Garantie financière 120 000.00

12 Rue Frédéric Mistral 34400 Lunel